

Plan Ecophyto

Sa version 2 a été annoncée

La surface agricole utile (SAU) française avoisine les 29 millions d'hectares, et fait de notre pays le premier pays européen en terme de SAU. Cette place de leader agricole européen rime logiquement avec une utilisation de produits phytosanitaires relativement importante.

La France est le second pays européen sur les quantités de substances actives vendues, environ 65 000 tonnes en 2013. Il convient toutefois de noter que la France est le 9^{ème} pays européen en terme d'utilisation. En moyenne 2300 grammes de substances actives sont appliquées chaque année à l'hectare (source Eurostat, 2013).

Principaux enseignements du plan Ecophyto 1

L'objectif du plan Ecophyto, lorsqu'il a été lancé en 2008, était relativement facile à énoncer, puisqu'il consistait à réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires par l'agriculture dans un délai de 10 ans. Facile à énoncer, mais complexe à atteindre...

Plus de 100 actions, compilées en 9 axes de développement, ont été déployées sur le territoire national. De la formation des agriculteurs (Certiphyto) à la mise à disposition d'outils d'aide à la décision (Bulletin de Santé des Végétaux - BSV), elles comprenaient aussi des moyens mis sur la recherche ou des actions menées sur les zones non agricoles.

En outre, depuis 2010, les réseaux DEPHY FERME ont été développés sur toute la France et dans toutes les filières de production (voir article ci-contre), afin d'acquérir des références auprès de systèmes économes en produits phytosanitaires. Au sein de ces fermes, des pratiques innovantes sont adoptées par les agriculteurs afin de réduire l'usage des produits, tout en préservant les performances économiques.

Cependant, malgré des efforts importants, les résultats observés au niveau national ne sont pas ceux qui étaient attendus. En effet, on a pu observer une augmentation de 5% de l'utilisation des produits phytosanitaires entre les périodes 2009-2011 et 2011-2013.

Ecophyto 2 démarre en 2016

En septembre dernier, le Ministre de l'Agriculture a détaillé le contenu du plan Ecophyto dans sa version 2. L'ambition de réduction d'usage

des produits phytosanitaires demeure l'objectif du plan: - 25 % en 2020 et - 50 % en 2025. Les principaux axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques. On y retrouve les réseaux DEPHY, qui devront être étendus à 3000 fermes (contre 1900 aujourd'hui), le BSV qui devra être amélioré pour renforcer sa qualité prédictive, et le Certiphyto qui sera renouvelé désormais tous les 5 ans. On trouve ensuite dans cet axe des actions nouvelles, comme les Certificats d'économies de produits phytosanitaires (CEPP), ou l'accompagnement de 30.000 agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytosanitaires.

- Axe 2 : Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation.

- Axe 3 : Évaluer et maîtriser les risques et impacts. C'est un axe fort du nouveau plan et un thème nouveau par rapport à l'ancien. Il vise à construire un ensemble d'actions destinées à améliorer les connaissances sur les risques et les impacts liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé humaine ainsi que sur l'environnement.

- Axe 4 : Accélérer la transition vers l'absence de produits phytosanitaires dans les Jardins & Espaces verts. Les actions de cet axe visent à accompagner les dispositions réglementaires prises en faveur de l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires en zones non agricoles : en 2017 les produits phytosanitaires ne seront plus accessibles en libre-service, en 2019 interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs.